



*Centre d'aide aux victimes
d'actes criminels-MV*

Région Saguenay Lac-St-Jean

Rapport Annuel

Du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003

Chicoutimi, le 30 juin 2003

Me Claire Lessard

Directrice

BAVAC

1200 Route de l'Église

Québec

Madame,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport des activités du Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels-MV pour la période se situant entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003.

Cette année fût très spéciale pour nous. Enfin, le projet de la mise sur pied d'un nouveau point de services permanent du CAVAC au Lac-St-Jean a pu se réaliser, permettant ainsi aux gens de cette localité de pouvoir compter sur une personne ressource en tout temps. Les différents partenaires des milieux communautaires, judiciaires et sociaux se sont montrés fort enthousiastes face à notre arrivée. Nous avons donc concentré une bonne partie de notre temps et de notre énergie à tisser de nouveaux liens de collaboration et à nous faire connaître de la population.

Ce renouveau fût stimulant pour notre organisation qui souhaitait depuis longtemps offrir des services de façon équitable à tous les gens de sa région.

De plus, l'arrivée de la «Déclaration de services aux citoyens» est venue confirmer l'importance de l'information et du soutien des victimes dans le système judiciaire, ce en quoi nous croyons depuis longtemps.

Il est également important de souligner la grande implication du Ministère dans la consolidation du Réseau des CAVAC et des conditions de travail de ses employés. Ce fût pour nous une marque de reconnaissance importante nous permettant ainsi de conserver l'expertise acquise par l'équipe de travail en place.

Quelle belle année !

Nathalie Lamy

Directrice CAVAC-MV

Sommaire

<i>Introduction</i>	5
<i>Priorités de l'année 2002-2003</i>	6
<i>Equipe de travail</i>	6
<i>Le Conseil d'administration</i>	6
<i>Personnel de bureau</i>	7
<i>Supervision et consultation en lien avec les stages</i>	8
<i>Formations</i>	9
<i>Supervision professionnelle</i>	9
<i>Services offerts à la clientèle</i>	10
<i>Le siège social du CAVAC-MV au 267 rue Racine</i>	10
<i>L'information concernant les conditions de remises en liberté</i>	11
<i>L'information et la sensibilisation au grand public</i>	12
<i>Bureau du CAVAC-MV au Palais de Justice de Chicoutimi</i>	12
<i>Le point de services du CAVAC au Lac St-Jean</i>	13
<i>Les moyens techniques utilisés pour faciliter le contact précoce avec la clientèle</i>	13
<i>Les approches utilisées au CAVAC-MV</i>	14
<i>Collaboration avec les services judiciaires</i>	15
<i>Territoire desservi</i>	15
<i>Relations avec les organismes du milieu</i>	15
<i>Partenariat et collaboration du point de service Lac St-Jean avec organismes et intervenants du milieu</i>	16
<i>Activités de promotion et de sensibilisation</i>	17
<i>Participation à différents comités et activités diverses</i>	19
<i>Tables de concertation</i>	19
<i>Autres comités</i>	19
<i>Réunions diverses</i>	19
<i>Réunions d'équipe</i>	20
<i>Participation à des activités diverses</i>	20
<i>Réunions C.A.</i>	20
<i>Reconnaissance</i>	20
<i>Projets spéciaux</i>	20

<i>Mise sur pied d'un point de service permanent dans le secteur Lac-St-Jean.....</i>	<i>20</i>
<i>Séances d'information et de sensibilisation sur la violence, la négligence et les abus faits aux aînés.....</i>	<i>21</i>
<i>Projet ACORD-Victimes (Attitudes et comportements orientés vers le respect des droits des victimes</i>	<i>22</i>
<i>Rencontres des équipes des corps de police du Saguenay et du Lac St-Jean.....</i>	<i>23</i>
<i>La Déclaration de services aux citoyens.....</i>	<i>23</i>
<i>Travail administratif.....</i>	<i>24</i>
<i>Perspectives d'avenir.....</i>	<i>25</i>
<i>Les forces du CAVAC-MV.....</i>	<i>26</i>
<i>Les limites et difficultés rencontrées.....</i>	<i>26</i>
<i>Impact du CAVAC dans son milieu.....</i>	<i>27</i>
<i>Remerciements.....</i>	<i>28</i>

1) Introduction

Le CAVAC-MV du Saguenay Lac St-Jean, offre depuis janvier 1989, divers services tels :

- ◆ *La consultation téléphonique, l'accueil, l'écoute, le support ;*
- ◆ *L'information de base sur le processus judiciaire et les droits et recours des victimes d'actes criminels ;*
- ◆ *L'accompagnement des victimes dans leurs démarches auprès des organismes privés ou publics (IVAC, etc). Le soutien et le suivi dans le processus judiciaire (l'accompagnement à la Cour, la rédaction de la déclaration de la victime etc.) ;*
- ◆ *L'orientation vers les ressources juridiques, médicales, sociales et communautaires appropriées ;*
- ◆ *L'intervention psychosociale et post-traumatique de court terme : 4 à 6 rencontres.*

Les intervenantes du CAVAC ont toujours été préoccupées par la sensibilisation, l'information et la prévention auprès de la population. Les écoles, les différents groupes de femmes ou d'ânés et plusieurs autres associations, nous sollicitent à l'occasion pour les entretenir de divers sujets en lien avec la violence. De plus, nous participons volontiers à la tenue de kiosques, nous permettant ainsi de faire connaître nos services et de nous rapprocher de diverses clientèles comme les jeunes et les ânés.

Nous sommes également sollicités au niveau médiatique où nous n'hésitons pas à promouvoir les droits des victimes auprès du grand public, par leur intermédiaire.

Une très grande partie du travail des intervenantes est consacrée à l'accompagnement des victimes et témoins au Palais de Justice du district de Chicoutimi. Le CAVAC a dispensé ces services dès sa mise sur pied. Il a toujours reconnu l'importance d'offrir cette catégorie de services à la clientèle des victimes, des témoins et de leurs proches. À ses débuts, des actions concrètes se sont effectuées afin de répondre à ce besoin d'accompagnement et de soutien mais non sans efforts et sans persévérance auprès des services judiciaires de l'époque. Au cours de ses premières années d'opérations, le CAVAC a dû se tailler une place que le milieu de la Justice ne lui a pas concédée spontanément.

Nous avons pu, cette année, consolider les services existants tout en continuant d'innover. La mise sur pied des services au Lac St-Jean fût notre dossier privilégié, avec l'arrivée d'une nouvelle ressource humaine permanente.

2) Priorités de l'année 2001-2002

Comme à chaque année, le CAVAC a travaillé à l'application de 6 priorités particulières :

- ◆ *Maintenir et consolider les services du CAVAC autant au siège social que dans les différents points de service déjà existants.*
- ◆ *Mettre sur pied un nouveau point de service du CAVAC dans la localité de Roberval et collaborer avec les ressources communautaires, publiques et judiciaires du milieu.*
- ◆ *Finaliser le portrait régional et participer à la réalisation d'une campagne de communication en lien avec la mise en oeuvre de la politique en matière de violence conjugale et les agressions à caractère sexuel.*
- ◆ *Manifester un intérêt constant et s'impliquer de façon soutenue au niveau de la problématique des aînés victimes d'abus et de négligence.*
- ◆ *Développer des outils d'intervention à utiliser auprès de la clientèle, portant sur le thème de l'estime de soi.*
- ◆ *Poursuivre la réalisation des objectifs du projet ACORD-Victimes élaborés par le CAVAC.*

3) Équipe de travail

3.1 Le Conseil d'administration

Il est composé de 5 membres.

<i>Mme Marthe Vaillancourt</i>	<i>Présidente</i>	
<i>Danielle Poirier</i>	<i>Vice présidente</i>	<i>Professeure science infirmière UQAC</i>
<i>Solange Bouchard</i>	<i>Administratrice</i>	
<i>Nadia Boies</i>	<i>Secrétaire</i>	
<i>Ne Nicole Ouellet</i>	<i>Administratrice</i>	<i>Substitut du Procureur général Palais de Justice de Chicoutimi</i>

Nous désirons remercier Me Maxime Laganière ainsi que Madame Rachèle Bergeron-Morais pour leur implication au Conseil d'administration durant la dernière année.

3.2 Personnel de bureau

Directrice :

- ◆ *Mme Nathalie Lamy T.S. Bachelière en Travail Social*

Intervenantes :

- ◆ *Mme Esther Tremblay T.S.*
- ◆ *Mme Nathalie Brassard T.S.*
- ◆ *Mme Hélène Verreau T.S. (mars à juin 2002)*

- ◆ *Mme Nathalie Turcotte technicienne en T.S.(depuis juin 2002)*

Projet Emploi-Québec :

- ◆ *Mme Nathalie Turcotte (avril 2002 à octobre 2002)*

Projet Carrière-été :

- ◆ *Mme Mélodie Girard (été 2002) 1 ère année bacc Travail social*

Stagiaires :

- ◆ *Véronique Tremblay (CEGEP, Technique Travail Social)*
- ◆ *Claudia Savard (CEGEP, Technique Travail Social)*
- ◆ *Marie-Andrée Rheault (Bacc. Travail social)*
- ◆ *Stéphanie Larouche (Bacc. Travail social)*

Bénévole :

- ◆ *M. Jean Vaillancourt*

Commentaires :

Le CAVAC depuis son existence, se considère privilégié d'avoir pu bénéficier des différents programmes d'employabilité des gouvernements provincial et fédéral.

De plus, notre organisme est considéré comme un très bon lieu de formation qui permet à celles et ceux qui viennent y prendre de l'expérience, de faciliter par la suite leur intégration au marché du travail.

Nous considérons grandement le travail produit par ces intervenantes qui constituent des candidates de choix pour une éventuelle relève.

Par ailleurs, les stagiaires que notre organisme accueille pendant l'année scolaire, sont souvent celles qui travaillent pendant la période estivale sur nos projets Carrière-été.

Il est à noter que les stagiaires constituent principalement la main d'œuvre bénévole du CAVAC-MV. Tout comme le personnel en place, elles proviennent principalement du baccalauréat en travail social de l'UQAC ou de d'autres universités et du programme de technique en travail social du Collège de Jonquière.

4) Supervision et consultation en lien avec les stages

Le CAVAC s'implique de façon active dans la formation pratique des étudiantes en technique de travail social et de l'université au baccalauréat. Nathalie Lamy s'est impliquée cette année encore en supervisant l'étudiante universitaire. Mme Esther Tremblay était consultante pour les étudiantes en technique de travail social du CEGEP. Ces implications nous permettent d'actualiser les nouvelles pratiques en travail social, en plus de participer à la formation de futures intervenantes sociales. Cette expérience, bien qu'exigeante, est toujours très profitable.

5) Formations

Cette année encore, les intervenantes ont reçu diverses formations. Elles sont bénéfiques et permettent de parfaire le développement professionnel de chacune. Notons que plusieurs de ces formations ont été offertes gratuitement.

Formations

- ◆ Formation de 2 jours sur le secret professionnel et la dangerosité
- ◆ Formation et sensibilisation offerte par Mme Bibiane Courtois sur la réalité des femmes autochtones
- ◆ Formation sur le processus judiciaire offerte par Me Claude Beaulieu de l'aide juridique
- ◆ Formation sur la thérapie de la réalité offerte par le CLSC d'Alma
- ◆ Formation sur la prévention du suicide préparée par les intervenantes du CAVAC et offerte à l'équipe
- ◆ Formation sur l'entrevue non-suggestive offerte par Danièle Bouchard des Centres Jeunesse
- ◆ Participation à un Colloque de 2 jours sur le thème du traitement des personnes ayant une déficience intellectuelle, dans le système judiciaire
- ◆ Participation au colloque annuel du Centre de prévention du suicide

- ◆ Rencontre avec une intervenante du greffe pénal qui explique à l'équipe de travail le fonctionnement du plumeitif criminel
- ◆ Formation de 2 jours sur la violence faite aux femmes offerte par Réjane Lapointe

6) Supervision professionnelle

Encore cette année, le CLSC du Grand Chicoutimi a permis à Mme Danièle Tremblay une travailleuse sociale d'expérience, ainsi qu'à Mme Danièle Brasset intervenante expérimentée diplômée en psychologie, d'offrir à l'équipe du CAVAC, de la supervision professionnelle. Ces supervisions ont été bénéfiques à la consolidation des relations de travail entre les employées. Les intervenantes ont appris à régler leurs conflits de façon saine et dans le respect, par l'utilisation des outils de communication.

Ces supervisions se veulent également un exutoire pour toutes. Notre travail est difficile et exigeant. Nous côtoyons la violence quotidiennement et avons besoin d'exprimer ce qu'elle nous fait vivre, pour continuer d'aider les autres sans que celle-ci nous affecte trop profondément comme intervenante. Ces supervisions sont donc essentielles au maintien d'une bonne santé mentale comme intervenante sociale.

Les intervenantes du CAVAC se ressourcent par le biais de ces rencontres et s'épanouissent autant sur les plans professionnel que personnel. Nous espérons pour la prochaine année, pouvoir bénéficier encore de cette opportunité qui s'inscrit dans la mission de support aux organismes communautaires des CLSC.

- ◆ Supervision avec Mme Danièle Tremblay : 14 rencontres
- ◆ Supervision avec Mme Danièle Brasset : 10 rencontres

7) Services offerts à la clientèle

Le CAVAC-MV a son bureau principal sur la rue Racine tout près du Palais de Justice de Chicoutimi. De plus, il possède, depuis son existence, un local à l'intérieur du Palais de Justice de Chicoutimi pour y accueillir les victimes et témoins qui sont assignés à la cour criminelle. Des travaux importants ont été effectués au Palais de Justice à l'automne 2002. Le local d'accueil du CAVAC a été agrandi et rénové, ce qui permet aux victimes, aux témoins, ainsi qu'à leurs proches, de profiter d'un local convenable

répondant à leur besoin de sécurité et de confidentialité, en conformité avec les objectifs du Ministère de la Justice.

Tel que stipulé dans la «Déclaration de services aux citoyens» les services de justice poursuivent les objectifs suivants : «vous permettre, lors des audiences, d'avoir accès à une salle où vous pourrez attendre le moment de témoigner hors la présence du présumé agresseur.»

7.1 Le siège social du CAVAC-MV au 267 rue Racine

Au bureau principal, les intervenantes offrent divers services :

- ◆ *L'intervention sociale et le suivi à court terme (4 à 6 rencontres) après la commission du crime;*
- ◆ *L'aide en lien avec l'Indemnisation des Victimes d'Actes Criminels et la Déclaration de la victime etc.;*
- ◆ *La préparation à la Cour pour les personnes désirant être rencontrées préalablement;*
- ◆ *La référence vers les ressources appropriées;*

Les intervenantes du CAVAC-MV offrent aux victimes d'actes criminels ainsi qu'à leurs proches, des services d'intervention sociale, de support et d'accompagnement.

Une grande partie de leur travail consiste également à offrir du soutien aux victimes en lien avec le déroulement du processus judiciaire. Elles les informent de leurs droits et recours à divers niveaux.

7.2 L'information aux victimes concernant les conditions de remises en liberté

Chaque jour, une intervenante prend connaissance des nouvelles plaintes en matière de crime contre la personne. Lorsque dans certains cas un individu est remis en liberté sous engagements, une intervenante recueille les coordonnées de la victime concernée par le dossier et communique avec celle-ci pour l'aviser des conditions de remise en liberté imposées par la Cour, conditions que l'individu poursuivi doit respecter envers elle.

Grâce à la collaboration des greffes pénaux de Chicoutimi, d'Alma et de Roberval, une copie des conditions de remise en liberté nous est remise. Par la suite, le bureau du Substitut du Procureur général nous permet d'obtenir les informations nécessaires afin de contacter les personnes victimes. Ce service est très apprécié et favorise un sentiment de sécurité chez la victime. Cette démarche nous permet également de vérifier si de l'aide lui a été apportée et nous amène souvent à ouvrir de nouveaux dossiers.

Nous pouvons également démystifier avec elle une partie du processus judiciaire. La personne victime peut reprendre ainsi du pouvoir sur sa situation. Des références adéquates peuvent aussi être faites vers d'autres ressources si nécessaire.

L'arrivée de la «Déclaration de services aux citoyens» est venue grandement appuyer les initiatives entreprises par le CAVAC depuis plus de 5 ans. Cette Déclaration est venue consolider la reconnaissance des intervenants de la justice à l'égard du CAVAC. De plus, elle a servi d'arguments importants pour la mise en place de nouveaux services dans des Palais de Justice nouvellement desservis par notre organisme dans les secteurs d'Alma et de Roberval. L'objectif en lien avec la «Déclaration de services aux citoyens» est celui-ci : «Vous informer, dès la remise en liberté de votre présumé agresseur, des conditions imposées par la Cour et de toute modification de celles-ci durant la durée des procédures.»

7.3 L'information et la sensibilisation au grand public :

Des services d'information et de sensibilisation à la population sont offerts au grand public. Il arrive fréquemment que nous soyons sollicités pour rencontrer des groupes (AFEAS, AQDR, écoles polyvalentes et des adultes, groupes de femmes et d'aînés) afin de discuter de problématiques en lien avec la violence. Nous croyons que par de telles actions, nous pouvons aider à diminuer la violence et donner des pistes de solutions aux auditeurs présents. Même si l'information et la sensibilisation ne s'inscrivent pas dans les services de 1^{ère} ligne, ceux-ci peuvent contribuer à prévenir la violence.

7.4 Le bureau du CAVAC-MV au Palais de Justice de Chicoutimi :

Une permanence de cinq jours par semaine est assurée au Palais de Justice de Chicoutimi, par les mêmes intervenantes qui offrent des services professionnels

d'intervention sociale au siège social. L'accompagnement des victimes directes et indirectes, des témoins et de leurs proches se fait de façon assidue.

Les intervenantes accueillent toutes les personnes ayant à témoigner, pour démystifier avec elles le processus judiciaire. Le local permet aux enquêteurs et aux Substituts du Procureur au dossier de rencontrer les personnes concernées, de leur faire relire leur déclaration policière etc.

Il peut être intimidant pour certaines personnes de revoir l'agresseur. Les circonstances les ayant menées à la Cour ont été souvent traumatisantes et c'est pourquoi elles préfèrent attendre dans un lieu rassurant et confidentiel comme ce local.

Les intervenantes qui se rendent au Palais de Justice sont d'une grande vigilance lorsqu'il s'agit de faire respecter les droits des victimes. Elles n'hésitent pas à faire les représentations qui s'imposent pour assurer le bien-être des victimes et témoins. Un suivi et un support sont assurés tout au long du processus judiciaire, auprès des personnes victimes directes et indirectes et de leurs proches. La discrétion et le respect de la confidentialité sont assurés par toute l'équipe d'intervenantes en poste et par les stagiaires.

De nombreux témoignages de victimes, de témoins et d'intervenants (policiers, procureurs, magistrature) sont venus confirmer que ce lieu d'accueil et ce service professionnel d'intervention sociale, avait incontestablement sa raison d'être dans le milieu judiciaire.

7.5 Le point de services du CAVAC au Lac St-Jean

Les mêmes services sont dispensés dans les points de services d'Alma et de Roberval. Au printemps 2002, le CAVAC a procédé à l'embauche d'une personne qui assure désormais un service continu au gens du secteur du Lac-St-Jean.

Depuis le mois d'avril 2002, les services professionnels d'intervention sociale sont dispensés à l'intérieur des Palais de Justice d'Alma et de Roberval. Étant donné que le local situé à l'intérieur du Palais de Justice d'Alma était entièrement mis à notre disposition, ceci nous a permis d'y installer de l'équipement de télécommunication et informatique et d'y conserver les dossiers-clients. C'est donc à cet endroit que les services téléphoniques y sont rendus. Par contre, des appels sont aussi effectués de Roberval où un téléphone a été mis à notre disposition lorsqu'il est nécessaire. Concernant les services à Roberval, ils sont rendus à l'intérieur du Palais de Justice de ce

secteur. Un bureau est prioritairement mis à la disposition des victimes lorsqu'elles doivent être rencontrées en entrevue.

7.6 Le Tribunal de la jeunesse

Au cours de l'année 1999-2000, des rencontres ont été effectuées avec le Substitut du Procureur en chef, Me Denis Vaillancourt, afin d'établir une collaboration pour assurer des services d'accompagnement au Tribunal de la jeunesse. Ces accompagnements se sont poursuivis cette année, toujours en collaboration avec la Couronne. Par cette démarche nous désirons offrir les services du CAVAC-MV au plus grand nombre possible de personnes victimes.

Il est intéressant de souligner la possibilité pour l'intervenante, de s'asseoir tout près d'une victime d'âge mineur ou ayant une déficience pendant son témoignage, créant ainsi une sécurité et un support moral fort apprécié. Notre expérience est très positive jusqu'à ce jour.

Les mêmes services sont offerts dans tous les Palais de Justice de notre région.

8) Les moyens techniques utilisés pour faciliter le contact précoce avec la clientèle

Depuis 7 ans déjà, une intervenante se déplace en fin de journée au Palais de Justice afin d'apposer un autocollant sur les subpoenas envoyés aux témoins et victimes de crimes de tout ordre. Les coordonnées du CAVAC s'y retrouvent et ainsi, toute personne peut se référer à nous pour obtenir divers services avant de rendre témoignage : intervention psychosociale, préparation au témoignage, démystification du processus judiciaire, référence etc.

Plusieurs de ces témoins/victimes comprennent mieux le rôle qu'ils auront à jouer lors de cette journée et sont moins hésitants et anxieux face au processus judiciaire.

Nous avons la possibilité par cet intermédiaire, de rencontrer les personnes assignées beaucoup plus tôt qu'auparavant dans le processus. Cela nous permet de rassurer de nombreuses personnes qui présentent des inquiétudes par rapport à la Cour.

Pour d'autres, c'est l'opportunité de travailler de façon hâtive sur les symptômes causés par le choc post-traumatique qu'elles ont subi.

Il y a quelques années, la Société immobilière du Québec a amélioré la signalisation à l'intérieur des Palais, permettant de bien identifier l'emplacement du local du CAVAC à l'intérieur de cette institution.

Les mêmes démarches se sont effectuées à Alma ainsi qu'à Roberval. Encore une fois, cette initiative rejoint certains objectifs de la «Déclaration de services au citoyens». Ainsi, nous pouvons transmettre toutes information utile sur le processus judiciaire de même que sur les droits et recours des victimes de crime.

9) Les approches utilisées au CAVAC-MV

Les approches féministe et post-traumatique sont les modèles d'intervention utilisés régulièrement au CAVAC. La thérapie d'impact et les allégories servent souvent de base aux interventions des intervenantes.

Il est à noter que le CAVAC intervient souvent en situation de crise, peu longtemps après que le crime ait été commis. À l'occasion, les intervenantes rencontrent les victimes en groupe lorsqu'un traumatisme a été vécu par l'ensemble, dans des cas particuliers et si cela s'avère nécessaire.

Diverses clientèles, comme les enfants abusés sexuellement, et les personnes âgées victimes de violence ainsi que les hommes qui ont été victimes de violence sexuelle dans l'enfance, reçoivent une attention particulière au CAVAC. Notons que l'intervention du CAVAC répond à un besoin qu'il est parfois difficile de combler par d'autres organismes sur ces questions. Il est important de mentionner qu'une référence à un avocat ou à un notaire est essentielle, face à toute question d'ordre juridique dans une situation donnée.

10) Collaboration avec les services judiciaires

Une lettre à l'attention des victimes a été élaborée à l'initiative du CAVAC afin de les informer de l'aide que nous pouvons leur apporter. Cette lettre remplace le feuillet expédié auparavant et qui était nettement insuffisant en terme de contenu. Les services judiciaires de Chicoutimi, d'Alma et de Roberval se sont donc montrés ouverts à joindre cette lettre qui fait partie en fait du programme «infovac».

La collaboration avec les services judiciaires est primordiale ainsi qu'avec les

substituts du Procureur général. L'amélioration des services aux victimes implique un arrimage de collaboration de tous les intervenants qui travaillent de près ou de loin avec la clientèle. La qualité des services de Justice en dépend.

11) Territoire desservi

Cette année, nous sommes très fiers d'affirmer que l'ensemble de la population du Saguenay Lac-St-Jean a pu bénéficier des services du CAVAC. En fait, c'est la première année où on pouvait retrouver une ressource humaine à temps complet pouvant offrir des services d'aide autant au Saguenay qu'au Lac-St-Jean. Sans l'augmentation de notre subvention, ces ajouts de ressources humaines n'auraient pu être possibles.

Nos perspectives d'avenir nous amènent à envisager d'offrir également des services à Chibougamau. Nous entreprendrons donc des démarches en ce sens au cours de la prochaine année.

12) Relations avec les organismes du milieu

Le CAVAC est bien impliqué dans son milieu. Il est en contact constant avec de nombreux collaborateurs par le biais des différentes Tables de concertation dont il fait partie. Ces représentations sont utiles car elles aident à créer des liens de collaboration favorisant des interventions complémentaires concertées et personnalisées.

Voici les principales Tables de Concertation et Comités dont le CAVAC a fait partie cette année:

- ◆ Table de concertation en matière de violence faite aux femmes et aux adolescentes de Chicoutimi ;
- ◆ Table de concertation en matière de violence faite aux femmes, secteur de Jonquière ;
- ◆ Table de concertation régionale sur la violence conjugale et les agressions à caractère sexuel ;
- ◆ Table de concertation en matière de violence familiale et d'agression à caractère sexuel Lac-St-Jean est.

Nous travaillons quotidiennement avec les intervenants du milieu judiciaire, communautaire et du réseau. Il est important d'entretenir de bons liens professionnels

avec eux. L'amélioration des services aux victimes dépend directement de la volonté de chacun de s'impliquer dans l'atteinte de cet objectif.

Le partenariat s'établit aussi à travers les différents colloques, forums et formations auxquels les intervenantes participent.

Ces participations exigent beaucoup d'implication en temps et en travail, mais nous permettent de demeurer pro-actifs dans l'amélioration des services offerts à ces clientèles.

Mentionnons que l'implantation de nos services dans le secteur du Lac St-Jean nous a permis de développer des liens de partenariat avec de nouveaux organismes du réseau de la santé, des services sociaux et judiciaires.

13) Partenariat et collaboration du point de service Lac St-Jean avec les organismes et intervenants du milieu

Tout d'abord, il est important de préciser que depuis les derniers mois, les références provenant des organismes du milieu sont de plus en plus nombreuses. En effet, les intervenants des différents organismes effectuent régulièrement des références soutenues, ce qui a pour conséquences l'amélioration des services auprès des victimes d'actes criminels. Évidemment, nous souhaitons tout de même l'augmentation de ces références dans un proche avenir.

Concernant la collaboration avec les policiers patrouilleurs et enquêteurs, nous pouvons constater que les quelques rencontres effectuées dans le secteur de Roberval pendant la période hivernale, ont été bénéfiques. La visibilité du CAVAC est supérieure à ce qu'elle était auparavant. Lors des accompagnements à la cour, la coopération est de plus en plus présente profitant ainsi à notre clientèle. Nous sommes en mesure d'offrir un service professionnel.

De plus, nous avons dû palier à une présence moins fréquente dans le secteur de Roberval, afin de conserver de bonnes relations avec le personnel du palais de justice (employés du greffe et de la couronne). Ces relations sont bonnes et nous permettent maintenant d'offrir une plus grande qualité au niveau de nos différents services. Nous avons également mis en place des outils de travail afin de faciliter l'échange d'information.

En raison de l'occupation permanente des bureaux du point de services du CAVAC à l'intérieur du Palais de Justice d'Alma, nous considérons les relations excellentes avec les diverses personnes à côtoyer quotidiennement. Ces relations professionnelles sont maintenant construites sur des bases solides. Nous sommes en mesure de constater que nous sommes bel et bien partie intégrante du système de justice.

En résumé, nous considérons que l'implantation du point de services se passe très bien et nous poursuivrons nos efforts afin d'améliorer la collaboration entre les différents intervenants du milieu, afin de mieux répondre aux besoins de notre clientèle.

14) Activités de promotion et de sensibilisation

Voici les différentes activités nous impliquant durant la présente année :

- ◆ Rencontre de Me Boissonneault et Me Bédard pour la présentation de la nouvelle intervenante du point de services du Lac-St-Jean (Nathalie L. et Hélène Verreault)
- ◆ Présentation des services du CAVAC et discussion sur la victimisation dans le cadre d'une journée sur la non-violence à l'école pour adulte Notre-Dame du Rocher (Esther et Nathalie L.)
- ◆ Colloque sur le thème de la violence, organisé par l'Association canadienne de la santé mentale. Nathalie Lamy était conférencière sur le sujet de l'abus et de la négligence à l'égard des aînés.
- ◆ Participation comme conférencière à une journée sur le thème de la non-violence dans une école primaire de Laterrière (Nathalie Brassard)
- ◆ Promotion de nos services auprès de toute l'équipe des policiers enquêteurs de la Sûreté du Québec de la région du Saguenay Lac-St-Jean. 44 policiers étaient présents. (Nathalie Lamy et Hélène Verreault)
- ◆ Conférence donnée à 20 bénévoles de l'organisme Tel-Aide sujet : les services du CAVAC et la victimisation. (Nathalie Lamy)
- ◆ Conférence sur le thème de la violence faite aux aînés et l'âgisme, offerte à 70 personnes retraitées de l'enseignement de Chicoutimi (Nathalie Lamy)
- ◆ Conférence de presse au Palais de Justice de Roberval, pour publiciser les nouveaux services du CAVAC au Lac St-Jean.

- ◆ Rencontre de 25 jeunes de la Maison des jeunes de Métabetchouan pour faire connaître les services du CAVAC et discuter sur le thème de la violence. (Nathalie T. et Nathalie L.)
- ◆ CEGEP de Jonquière, 30 étudiants en travail social ont été rencontrés et le sujet traité était : les droits et recours des victimes d'actes criminels. (Nathalie L. et Nathalie T.)
- ◆ Transmission d'informations et sensibilisation des membres du C.A. de l'AQDR St-Félicien ainsi qu'à Bianca Milot responsable de projet, concernant la violence aux aînés. (Nathalie L.)
- ◆ Rencontre entre l'équipe des agents de probation et les intervenantes du CAVAC, échanges sur nos services respectifs.
- ◆ Rencontre des Substituts du Procureur à Roberval Me Boissonneault et Me Bédard, pour effectuer le bilan des services rendus par le CAVAC pour les 6 premiers mois d'opération du point de services.
- ◆ Participation à une rencontre inter-générationnelle sur le thème de la non-violence, organisée par le Centre des Aînés JAK. Deux intervenantes stagiaires ont participé à l'animation de groupes d'échanges/discussions d'aînés et de jeunes. (Stéphanie L., Véronique T.)
- ◆ Rencontre de Me Dionne Substitut du Procureur à Alma pour effectuer le bilan des services rendus par le CAVAC pour les 6 premiers mois d'opération du point de services. (Nathalie L. et Nathalie T.)
- ◆ Participation à une activité dans le cadre de la journée de commémoration du 6 décembre, en collaboration avec l'AFEAS à l'école polyvalente Charles-Gravel. Nous avons tenu un kiosque et sensibilisé les jeunes à la violence. (Nathalie L. et Mélodie G.)
- ◆ Rencontre d'étudiants en technique policière au Collège d'Alma 15 étudiants étaient présents. Nous avons présenté les services du CAVAC et nous avons parlé de la victimisation. (Nathalie L.)
- ◆ Rencontre de sensibilisation sur la violence envers les aînés (abus financier et violence psychologique) avec un groupe de 40 étudiants du Collège de Jonquière dans le cadre d'un cours de gérontologie. (Nathalie L.)
- ◆ Rencontre avec le Juge Rosaire Larouche : Présentation des services du CAVAC au Lac-St-Jean et rapports des activités 2001-2002. (Nathalie L.)
- ◆ Présentation des services du CAVAC aux membres de la Table de concertation violence secteur Chicoutimi. (Nathalie L.)

- ◆ *Entrevue à la télévision de Radio-Canada sujet : la violence conjugale (Nathalie L.)*
- ◆ *Nathalie Lamy a offert une séance de sensibilisation à 40 intervenants du CLSC Le Norois sur le thème de la violence aux aînés.*
- ◆ *Présentation sur la violence faite aux aînés (Nathalie L.) et tenue de kiosque (Nathalie T.) dans le cadre de la journée portes-ouvertes au Palais de Justice de Roberval. (300 participants)*
- ◆ *Rencontre de l'adjoint du député fédéral Sébastien Gagnon concernant la possibilité de bénéficier d'un projet carrière été en 2003 au Lac-St-Jean.*

15) Participation à différents comités et activités diverses

15.1 Tables de concertation

(Nombre de rencontres effectuées du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003)

- ◆ *Table de concertation violence faite aux femmes, Secteur Jonquière : **2 rencontres***
- ◆ *Table régionale concernant la politique en matière de violence conjugale et les agressions à caractère sexuel. : **4 rencontres***
- ◆ *Table de concertation violence faite aux femmes et aux adolescentes secteur Chicoutimi. : **6 rencontres***
- ◆ *Table de concertation violence familiale et agression à caractère sexuel Lac St-Jean Est : **2 rencontres***

15.2 Autres comités :

- ◆ *Comité de formation pratique du baccalauréat en travail social de l'UQAC : **participation à 3 rencontres***
- ◆ *Comité sur la question de la justice réparatrice : **participation à 3 rencontres***
- ◆ *Comité sur la mise en place des Centres désignés : **participation à 2 rencontres***

15.3 Réunions diverses :

- ◆ Rencontre BAVAC-CAVAC (3) dont une spéciale au sujet du «Cadre de financement du Réseau»
- ◆ Réunion de suivi pour la journée portes ouvertes du Palais de justice de Chicoutimi
- ◆ Rencontre de Me Vaillancourt au sujet de l'implication du CAVAC dans la «Déclaration de service aux citoyens»
- ◆ Réunion d'information organisée par la Régie régionale portant sur l'entente multi-sectérielle
- ◆ Réunion du Comité «Protocole de pratique policières» en violence conjugale

15.4 Réunions d'équipe : 8

15.5 Participation à des activités diverses :

- ◆ Brunch bénéfice du Centre amical de la Baie
- ◆ Une intervenante a assisté à une conférence de la Juge Andrée Ruffo de «Paix-cible»
- ◆ Participation au Dîner des intervenants de la justice dans le cadre du carnaval souvenir de Chicoutimi
- ◆ Esther Tremblay s'est impliqué généreusement dans la présentation de la pièce de théâtre dans le cadre de la journée du 8 mars en tant que metteuse en scène.

15.6 Réunions C.A.

- ◆ 8 réunions ont été effectuées
- ◆ L'Assemblée générale annuelle s'est tenue en septembre

15.7 Reconnaissance

- ◆ La reconnaissance du travail accompli par le CAVAC a été soulignée dans le cadre de l'évènement «Jonquière en musique». Mme la Députée Jocelyne Girard-Bujold était déléguée pour souligner cette reconnaissance et nous remettre une gerbe de fleurs. (Nathalie L.)

16) Projets spéciaux

16.1 Mise sur pied d'un point de service permanent dans le secteur Lac-St-Jean

Depuis quelques années, il devenait impératif de rendre des services de façon permanente dans le secteur Lac St-Jean. Dans cette localité, deux Palais de Justice existent, soit à Alma ainsi qu'à Roberval. Les demandes croissantes de services d'aide se sont manifestées chez nos collaborateurs et la clientèle, qui se faisait de plus en plus nombreuse par le biais de notre ligne sans frais 1-877.

Depuis 1999, les services se sont accrus. Des services téléphoniques ont d'abord été rendus pour ensuite donner place à des services permanents par le biais d'une ressource humaine.

La collaboration des services judiciaires d'Alma et de Roberval ainsi que des Substituts du Procureur Général a été grandement sollicitée. Notre implantation dans ce secteur coïncide avec l'arrivée de la «Déclaration de services aux citoyens». Autant pour les services judiciaires que pour nous, l'importance de desservir toutes les personnes victimes de crime et de répondre à leurs besoins était primordiale.

Côté technique, le point de services est bien installé à l'intérieur du Palais de justice d'Alma. Les facilités telles la photocopie, l'utilisation d'un fax et autres, sont une gracieuseté des bureaux de la Couronne.

Les gens de Roberval peuvent joindre l'intervenante en tout temps, sans frais, et peuvent rencontrer celle-ci dans les plus brefs délais, dans une salle du Palais de Justice de leur région.

Nous sommes très fières d'offrir des services plus près de la population, ce que nous nous sommes donnés comme mission depuis les dernières années.

La prochaine année servira à consolider les services et la collaboration avec les partenaires de ce milieu. Différentes actions seront faites permettant l'amélioration des services.

- ◆ *Renouvellement des envois postaux à l'attention de tous les intervenants des différents organismes en place afin de les informer de la présence du CAVAC dans le secteur Lac-St -Jean. Des pamphlets de l'organisme et des cartes d'affaire seront envoyées de nouveau.*
- ◆ *Rencontres avec les enquêteurs des Sûreté du Québec de Dolbeau, Mashteuiatsh, Obedjowan, opitciwan et Alma.*

C'est un soulagement important pour nous de savoir qu'une équité s'installe graduellement dans la majeure partie de notre territoire, par rapport aux services offerts auprès des victimes d'actes criminels.

16.2 Séances d'information et de sensibilisation sur la violence, la négligence et les abus faits aux aînés

Depuis ses débuts, le CAVAC par son implication continue auprès des aînés, a développé une approche qui lui est propre et une crédibilité incontestée à ce niveau.

C'est pourquoi cette année encore, notre organisme a été sollicité afin d'offrir des rencontres de sensibilisation, d'information et de prévention concernant la violence faite aux aînés.

Le CAVAC se préoccupe de cette question depuis de nombreuses années. Nous pouvons affirmer que nous bénéficions d'une reconnaissance grandissante en cette matière, au niveau de l'intervention que nous y effectuons à divers niveaux.

Plusieurs séances d'information ont donc été offertes à des groupes d'étudiants du collège de Jonquière, à plusieurs ressources travaillant auprès des aînés et aux personnes âgées elles-mêmes.

De plus, nous participons depuis maintenant 2 ans à des activités inter-générationnelles organisées par le Centre des aînés de Jonquière. Notre reconnaissance à titre d'intervenante auprès de cette clientèle, ajoutée à nos compétences en animation, ont été sollicitées. Ce rassemblement rejoint nos objectifs de sensibilisation et d'information en lien avec la violence, thème abordé lors de cette activité.

Ce type d'activité se retrouvera toujours au premier plan des services que nous offrons, car nous croyons que la diminution de la violence est en lien direct avec la prévention.

16.3 Projet ACORD-Victimes (Attitudes et comportements orientés vers le respect des droits des victimes)

Cette année, nous avons encore travaillé à la consolidation du Projet ACORD-Victimes. Les intervenantes, dans leur pratique quotidienne, favorisent la concrétisation des objectifs qui constituent la base du projet. Elles ont poursuivi le travail concernant la communication aux victimes des conditions de remise en liberté imposées par le juge au

contrevenant. Le CAVAC par ce projet, favorise le respect des victimes, de leurs droits et de leurs préoccupations.

Les principes du projet sont véhiculés à la grandeur de notre région, auprès des collaborateurs de ce milieu.

16.4 Rencontres des équipes des corps de police du Saguenay et du Lac St-Jean

Afin de faire connaître les nouveaux services du CAVAC au Lac St-Jean, il nous a fallu effectuer plusieurs rencontres avec les policiers, nos collaborateurs de 1^{ère} ligne. C'est le 15 juillet 2002 que le Capitaine Jean-Yves Carlos fut contacté afin de solliciter des rencontres avec l'équipe de la Sûreté du Québec de Roberval. C'est donc à l'automne que celles-ci furent possibles. En tout, 29 policiers patrouilleurs répartis en 5 équipes ainsi que 5 enquêteurs et certains responsables du poste, ont reçu l'information sur les services du CAVAC. Ces rencontres sont toujours fort bénéfiques car elle permettent d'améliorer les liens de collaboration.

Concernant le corps policier d'Alma, le contexte de fusion prévalant cette année n'a pu être favorable à de telles rencontres. Du côté des corps policiers autochtones, ces rencontres n'ont pu avoir lieu également, l'organisation étant en restructuration. Par contre, il est important de souligner que des liens ont tout de même pu se tisser par le biais du travail de collaboration nécessaire dans les dossiers menant au Palais de Justice.

Dans le secteur Saguenay, des démarches semblables se sont effectuées il y a quelques années de cela. La fusion ayant amené quelques changements ainsi que le renouvellement des équipes de travail, il sera important de solliciter de nouveau des rencontres avec les policiers de Ville Saguenay ainsi qu'avec la Sûreté du Québec de Chicoutimi.

Ces rencontres feront donc partie des perspectives de développement et de consolidation pour la prochaine année.

16.5 La Déclaration de services aux citoyens

Le Ministère de la Justice a pour mission de faire connaître et reconnaître les droits des citoyennes et des citoyens, leur en favoriser l'exercice et veiller à l'élaboration et au respect des lois. Il est aussi chargé de fournir un soutien aux tribunaux judiciaires ainsi qu'aux personnes qui s'y présentent.

À cet égard, il travaille en étroite collaboration avec les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels, il informe et assiste les témoins dans leur rôle essentiel, et parfois difficile.

Par son travail d'accompagnement, de support et d'information aux victimes d'actes criminels, le CAVAC adhère déjà depuis longtemps aux énoncés de cette déclaration.

En conformité aux principes énoncés par le Ministère de la Justice, le CAVAC rend de nombreux services à la population, ayant comme prémisses de base : Le respect des personnes dans le système de justice.

De nombreuses tâches telles l'information à la victime, dès la remise en liberté du présumé agresseur, des conditions imposées par la cour et de toute modification de celles-ci durant la durée des procédures, sont effectuées depuis plusieurs années. L'information sur le processus judiciaire ainsi que sur les droits et recours, sont offerts également par le biais d'une feuille jointe à la Déclaration de la victime.

Le CAVAC est grandement mis à contribution et sera sollicité peut-être davantage dans les années à venir, risquant ainsi d'augmenter la charge de travail des intervenantes.

17) Travail administratif

Au CAVAC, les intervenantes effectuent toutes les tâches liées au secrétariat ainsi qu'à la tenue des statistiques. De plus, la Directrice est responsable de la comptabilité et de la correction des écrits officiels, ce qui restreint le temps consacré aux autres responsabilités à assumer.

Chaque année, nous investissons beaucoup de temps dans le recrutement du personnel provenant des divers programmes d'emploi fédéral et provincial, offerts par le gouvernement ce qui fût encore le cas cette année.

L'accueil des stagiaires nécessite également de l'investissement en temps et en énergie. Les démarches avec les différentes institutions scolaires, rencontres des responsables, supervisions etc. nous demandent beaucoup de temps. Mais nous trouvons bénéfique de collaborer avec les Universités et le CEGEP car les stagiaires assurent une relève importante, étant bien formées.

Enfin, la rédaction du rapport annuel, la compilation des statistiques et tous les documents gouvernementaux officiels à produire, nous demandent de nombreuses heures de travail.

De plus, cette année nous devons poursuivre l'informatisation de nos dossiers pour en tirer des données statistiques pour l'avenir, ce que le BAVAC effectuait auparavant. Nous devons constamment nous mettre au diapason des nouvelles technologies et ajouter ces nouvelles exigences à notre somme de travail existant.

Le fait d'occuper un nouveau point de services demande la supervision de l'intervention et génère un surplus de travail administratif.

L'annonce de l'augmentation de notre subvention nous permet d'envisager l'embauche, pour la prochaine année, d'une ressource en secrétariat. Celle-ci sera la bienvenue, sans aucun doute.

18) Perspectives d'avenir

Le regard posé sur les quatorze dernières années d'exercice nous permet de dresser un bilan plus que positif sur le travail accompli. La crédibilité acquise dans le milieu judiciaire a progressée de façon étonnante au cours de toutes ces années. Notre raison d'être n'est plus à prouver et les collaborateurs du milieu nous réitèrent fréquemment l'importance de notre travail auprès des victimes d'actes criminels.

Comme il a été mentionné précédemment, nous souhaitons couvrir entièrement l'ensemble de notre territoire dans les prochaines années. À ce niveau, nous comptons sur les engagements de notre Ministère à s'impliquer financièrement.

Les principaux objectifs que nous poursuivrons pour l'année à venir consisteront principalement à :

- ◆ *Maintenir et consolider les services d'intervention sociale du CAVAC autant au siège social de Chicoutimi que dans les différents points de services d'Alma et de Roberval.*
- ◆ *Offrir des services téléphoniques d'intervention sociale du CAVAC dans la localité de Chibougamau et collaborer avec les ressources communautaires, publiques et judiciaires du milieu.*

- ◆ *Finaliser le portrait régional et participer à la réalisation d'une campagne de communication, en lien avec la mise en oeuvre de la politique en matière de violence conjugale et d'agressions à caractère sexuel.*
- ◆ *Manifester un intérêt constant et s'impliquer de façon soutenue au niveau de la problématique des aînés victimes d'abus et de négligence.*
- ◆ *Développer des outils d'intervention sociale à utiliser auprès de la clientèle, portant sur le thème de l'estime de soi.*
- ◆ *Poursuivre la réalisation des objectifs du projet ACORD-Victimes élaborés par le CAVAC.*
- ◆ *Effectuer des rencontres d'information sur les services du CAVAC auprès des corps policiers des municipalités fusionnées et de celles qui n'ont pas encore été vues.*
- ◆ *Offrir, en collaboration avec les services judiciaires, les services d'intervention auprès victimes, prévus dans la «Déclaration de services aux citoyens».*

Le CAVAC par ses différentes actions et projets, espère contribuer à diminuer la violence. Il porte également une attention aux clientèles particulières pour qui il y a souvent peu ou pas de services.

Le CAVAC restera alerte comme il le fait depuis sa création, et n'hésitera pas à réagir par la voix des différents médias régionaux, sur toute question en lien avec le respect des droits des victimes ou de la violence sous toutes ses formes.

19) Les forces du CAVAC-MV

- ◆ *Expertise en intervention socio-judiciaire et approche-terrain ;*
- ◆ *Amélioration de la qualité de nos services ;*
- ◆ *Compétence des intervenantes et des stagiaires ;*
- ◆ *Reconnaissance des partenaires judiciaire, communautaire et public ;*
- ◆ *Collaboration appréciable avec les collaborateurs ;*
- ◆ *Préoccupation constante pour l'amélioration des services aux victimes ;*
- ◆ *Services spécialisés aux clientèles particulières telles : les personnes âgées, les enfants victimes de violence, les victimes de vol etc. ;*
- ◆ *Services offerts sur une grande partie du territoire du Saguenay-Lac-St-Jean.*

20) Les limites et difficultés rencontrées

- ◆ *Financement de base insuffisant ;*
- ◆ *Investissement constant d'énergie sur la formation des intervenantes en programme d'emploi et les stagiaires ;*
- ◆ *Difficulté de présence sur tout le territoire régional (Chibougamau);*
- ◆ *Recommencement continu de l'information sur nos services auprès des collaborateurs (équipe changeante des policiers)*
- ◆ *Grande partie du temps consacré à l'administration, la comptabilité, la compilation de statistiques et à la rédaction de dossiers ;*
- ◆ *Formations intéressantes offertes à l'extérieur de la région, limitant ainsi la possibilité de participation (coûts élevés en hébergement, transport, etc)*
- ◆ *Visibilité accrue et offre de nouveaux services qui engendrent un surcroît de travail important chez les intervenantes.*

21) Impact du CAVAC dans son milieu

Le réseau des CAVAC est bien établi à travers tout le Québec. Quant à lui, le CAVAC-MV est reconnu comme étant un organisme d'importance, car il a développé une expertise en matière d'intervention post-traumatique et socio-judiciaire. Cette expérience s'est acquise à long terme grâce à la persévérance des Membres du conseil d'administration et de l'équipe de travail.

Nous recueillons régulièrement des témoignages de nos clients, nous témoignant toute leur reconnaissance par rapport à l'aide apportée.

Les intervenants du milieu judiciaire, nous expriment souvent l'importance de la place de l'intervention sociale dans le système de justice et de l'impact positif que nous provoquons auprès des victimes d'actes criminels.

Par notre intervention, nous sommes arrivés à changer la perception des gens de la population face à l'appareil judiciaire. Nous contribuons à leur redonner confiance dans ce système qui peut favoriser la reprise de pouvoir sur leur vie et les mener vers un processus de guérison.

Remerciements

Intervenir auprès des victimes d'actes criminels est une tâche très exigeante. C'est pourquoi il est important de travailler dans une atmosphère empreinte de collaboration et d'entraide. Le professionnalisme existant au sein de l'équipe d'intervenantes, contribue incontestablement à la réussite de l'organisme. La complexité des situations rencontrées par la clientèle, exige une grande compétence de la part de toutes les personnes oeuvrant au sein de notre organisation.

Je désire donc remercier tout spécialement Mesdames Esther Tremblay, Nathalie Brassard, Nathalie Turcotte et Mélodie Girard pour leur soutien, leur grande efficacité et leur souci du travail bien fait.

Cette année je désire souligner la grande implication des stagiaires Stéphanie Larouche, Véronique Tremblay, Claudia Savard et Marie-Andrée Rheault ainsi que le travail accompli par Mélodie Girard au projet Carrière-été durant la période estivale 2003.

Merci à tous les collaborateurs ainsi qu'à toutes les personnes victimes qui nous ont exprimé toute leur gratitude à notre endroit. Vos encouragements nous stimulent à poursuivre notre mission.

Merci à Mme Marthe Vaillancourt ainsi qu'au Conseil d'administration pour leur grande disponibilité ainsi que leur soutien dans le développement de notre organisme.

Nous pouvons être fières de nos accomplissements et sommes prêts à affronter de nouveaux défis pour la prochaine année !

Nathalie Lamy

Directrice